

Arrêté du 21/03/83 fixant la date d'entrée en vigueur de règles générales de sécurité en ce qui concerne certaines catégories de machines et d'appareils portatifs pour emploi à la main fabriqués à partir du 1er/01/1983

- Type : Arrêté
 - Date de signature : 21/03/1983
 - Date de publication : 05/05/1983
 - Type de documents SSTIE : Disposition applicable generale
-

(JO du 5 mai 1983)

Article 1er de l'arrêté du 21 mars 1983

En application des dispositions du troisième alinéa de l'article 6 du décret du 31 mars 1982 modifié susvisé, la date d'entrée en vigueur de certaines règles générales de sécurité est, en raison de difficultés techniques sérieuses d'application, reportée pour certaines catégories de machines et d'appareils portatifs à main fabriqués à partir du 1er janvier 1983, comme indiqué ci-après.